

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nourati DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELL - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZÉ - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Khaira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Eric CASADO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Frédéric COLLART représenté par Georges GOMEZ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Michel ILLAC - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Bruno GILLES représenté par Yves MORAINÉ - Daniel HERMANN représenté par Didier PARAKIAN - Mireille JOUVE représentée par Monique SLISSA - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Joël MANCÉL - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Bernard JACQUIER - Guy TEISSIER représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Chrystiane PAUL - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 8 Janvier 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 002-3301/17/CM

■ Approbation de la participation de la Métropole au Programme Européen Nature 4 City Life - Désignation de représentants
MET 17/5449/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le programme européen LIFE 2014-2020 est l'instrument financier de la Commission Européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il est régi par le règlement 1293/2013 relatif à l'établissement d'un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE), et ses modalités de fonctionnement sont définies, pour la période 2014-2017 dans le programme de travail pluriannuel 2014-2017 adopté le 19 mars 2014.

Pour la période 2014-2020, le budget du programme LIFE s'élève à 3.456.655.000 euros, réparti en deux sous-programmes : « Environnement » et « Actions pour le Climat ».

Dans le cadre du sous-programme « Action pour le Climat », trois axes prioritaires sont déterminés :

- atténuation du changement climatique,
- adaptation au changement climatique,
- gouvernance et information en matière de climat.

Le projet NATURE 4 CITY LIFE, qui s'intègre dans le sous-programme « Action pour le Climat », vise à développer et renforcer l'intégration des Infrastructures Vertes et Bleues Urbaines (IVB), dans les projets d'aménagement, en s'appuyant sur une gouvernance intégrée, afin de développer la résilience urbaine face au changement climatique. Le projet se traduit par deux objectifs opérationnels :

- Informer et sensibiliser sur la multifonctionnalité des IVB en se basant sur des sites de démonstration situés en milieux urbains ;
- Mettre en place des outils, en s'appuyant sur la gouvernance auprès des différents publics et acteurs territoriaux, afin de renforcer l'intégration des IVB dans les projets d'aménagements urbains.

Le plan d'actions proposé se déroulera sur une durée de cinq ans (2017-2022).

Le budget total de l'opération est de 3.715.626 €, dont 1.990.000 € (53,6 %) de subventions LIFE. Le projet finance principalement, pour chaque partenaire, les salaires et charges des personnels permanents ou recrutés à cet effet.

Nature 4 City Life se traduit par 10 actions :

- Développement d'un monitoring urbain "nature en ville et climat" : mesures climatiques et enquêtes socio-économiques des services rendus par la nature en ville ;
- Développement d'une itinérance "nature en ville et climat" : utilisation des sentiers de randonnées urbains comme support de communication et mise en place d'une exposition itinérante sur la nature en ville et les changements climatiques ;
- Formation des concepteurs de la ville, élus, techniciens et aménageurs des collectivités : organisation de formations innovantes, ateliers pratiques de travail sur PLU, PLUi, SCOT, PCAEM, etc ;
- Mobilisation des citoyens sur les projets d'urbanisme : organisation d'ateliers de concertation innovants sur 5 à 10 projets d'aménagement urbain, programmés ou en projet ;

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Janvier 2018

- Forums et séminaires : organisation de 2 forums citoyens (environ 100 personnes), d'un forum européen (environ 200 participants) et d'un séminaire de clôture du LIFE (150-200 personnes) ;
- Suivis et tableaux de bord des actions (monitoring du projet) ;
- Outils d'information, de sensibilisation et de diffusion : site internet, plaquettes, rapports, guides, etc ;
- Réseautage : inscription du projet dans des réseaux Européens (AVITEM, Mayor's Adapt, Eurocities....), liens avec 3 autres projets LIFE en Europe et avec un INTERREG ;
- Gestion et coordination technique, administrative et financière du projet ;
- Plan après-LIFE : plan d'actions pour les 5 années suivant la fin du projet (2022-2027).

Il s'agit, de favoriser le retour de la nature en ville, notamment au travers de chemins de randonnée en zone urbaine, de créations de parcs liées à la désimperméabilisation des sols, d'aménagements urbains intégrant les Infrastructures Vertes et Bleues.

Les attendus sont : l'agrément du cadre de vie pour les résidents et visiteurs, l'amélioration d'un environnement plus favorable à la santé, le développement de pratiques de plein air, le renforcement de la cohésion sociale par l'animation de quartier.

La région PACA, dans sa logique de Chef de file de la loi NOTRe, sur les compétences Protection de la Biodiversité, Climat et Qualité de l'Air, Énergie et Aménagement Durable des Territoires, pilote et coordonne ce programme qui associe les trois métropoles régionales : Métropole Aix-Marseille-Provence, Toulon-Provence-Méditerranée, Métropole Nice-Côte-d'Azur. Les autres partenaires associés sont : le réseau de surveillance de la qualité de l'air AIR PACA, Aix-Marseille Université, le Bureau des Guides GR 2013 et la Ville de Marseille, qui est à la fois partenaire, associée et site d'expérimentation.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE, dans la perspective de sa mise en œuvre.

Six sites d'expérimentation ont été déterminés sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Marseille : ZAC Sainte Marthe et Centre-ville « Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine » (AVAP)
- Aix-en-Provence : Encagnane
- La Fare-les-Oliviers : Saint-Exupéry
- Port-de-Bouc : Quartier PNRU
- Miramas : Zac de la Péronne.

Les villes concernées sont étroitement associées au projet et participent activement en engageant, à la fois, leurs élus et leurs techniciens pour l'animation et le suivi des actions du programme.

Le budget du programme consacré à la Métropole Aix-Marseille-Provence s'établit sur un coût éligible total de 59.850 €. La contribution européenne s'élève pour sa part à 32.000 €. La contribution nette de la Métropole Aix-Marseille-Provence est de 27.850 €, qui se traduira uniquement par la mobilisation de ses effectifs désignés pour assurer le suivi du programme et de ses actions.

La Commission Européenne a terminé l'instruction du projet le 31 mars 2017, et l'ensemble des modifications du projet demandées par la Commission a été validé. A la fin du mois de juin 2017, la Commission a fixé le montant définitif de sa subvention et la convention générale (« grant agreement ») a été signée par les partenaires.

La Région a organisé des réunions de travail préparatoires avec chaque partenaire pour fixer le calendrier précis de travail de chacun et une réunion technique de l'ensemble des partenaires a été organisée le 3 juillet 2017.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Janvier 2018

Le projet a démarré le 1^{er} septembre 2017. Un premier Comité de pilotage du projet, avec les représentants élus de chaque structure partenaire, est prévu le 15 décembre 2017, pour le lancement officiel du projet.

A cet effet, il est nécessaire de désigner deux élus qui assurent la représentation de la Métropole au sein du comité de pilotage et qui auront délégation pour signer tout document afférant à la bonne marche du programme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- La délibération N°FAG 009-1012/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016, portant candidature aux appels à projets du programme LIFE 2014-2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le programme NATURE 4 CITY LIFE présente un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'aménagement, de concertation et d'environnement.
- Qu'il est demandé à la collectivité d'acter son engagement dans le programme NATURE 4 CITY LIFE.
- Qu'il convient de désigner deux élus référents pour représenter la Métropole.
- Qu'il convient d'autoriser les élus à signer les documents afférents.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Métropole au programme NATURE 4 CITY LIFE, au travers de l'animation de ses actions, de la représentation de ses élus et enfin de l'intervention de ses moyens humains désignés pour le suivi des actions.

Article 2 :

Est approuvé l'engagement de la Métropole dans ce programme qui débutera à compter du quatrième trimestre 2017 et se déroulera jusqu'au quatrième trimestre 2022.

Article 3 :

Sont désignés pour représenter la Métropole dans le cadre de ce programme :

- Monsieur Richard MALLIÉ
- Monsieur Alexandre GALLESE

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Janvier 2018

Article 4 :

Les crédits dispensés par le programme européen LIFE seront inscrits au Budget Central de la Métropole DGA Environnement-Culture-Sports chapitre 74, nature 7472.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE